CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
• 30 JUIN 2020 •

Compte-rendu

Vagney
JE VOIS LA VIE EN VOSGES

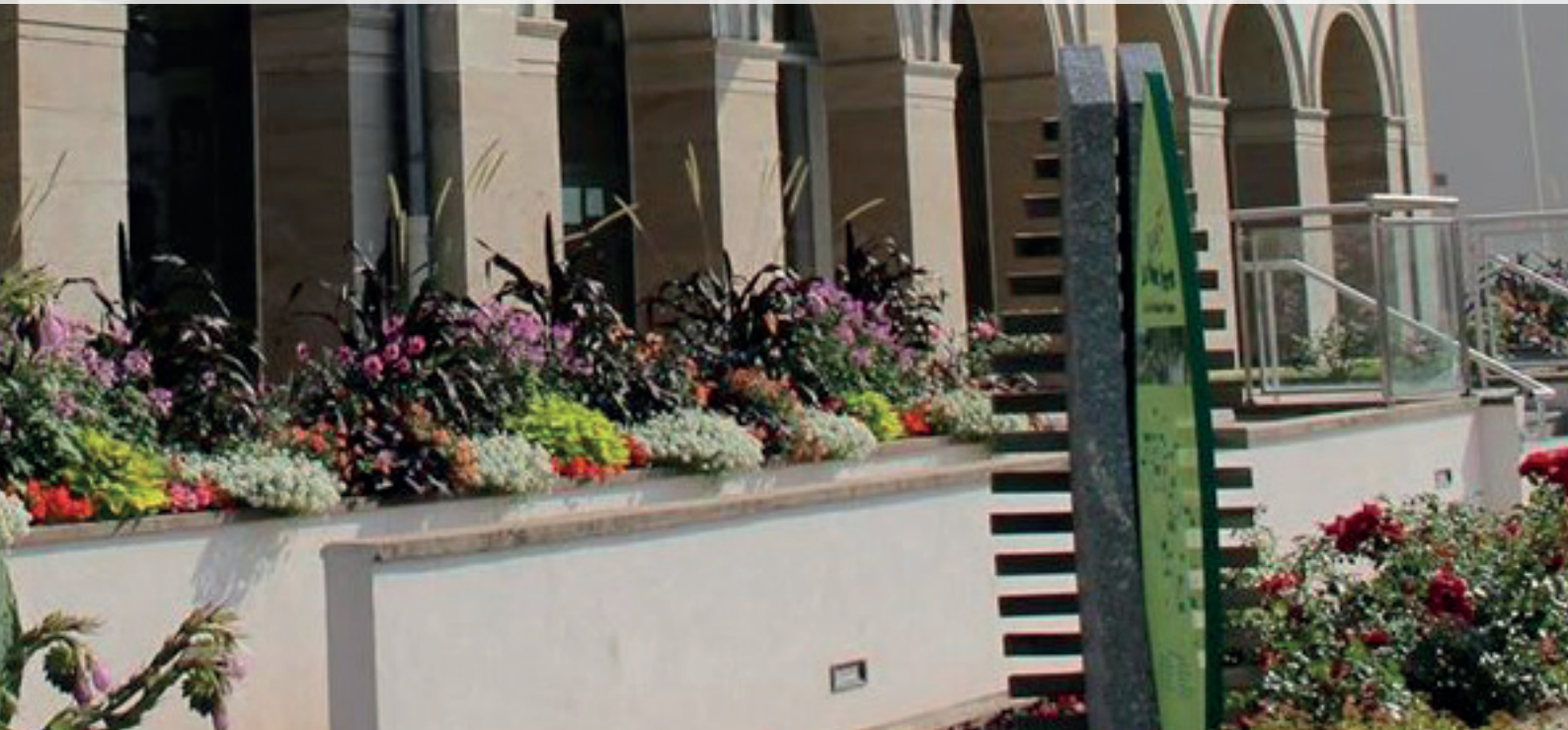

1. Examen du compte-rendu de la séance du 15 juin 2020
2. Examen du compte-rendu de la délégation consentie au Maire
- Exercice du droit de préemption urbain
- Devis et contrats divers

AFFAIRES FINANCIÈRES :

1. Budget Chaufferie 2020
   - Vote du compte administratif 2019
   - Vote du compte de gestion 2019
   - Vote de l'affectation des résultats
   - Vote du budget primitif 2020
2. Budget Eau 2020
   - Vote du compte administratif 2019
   - Vote du compte de gestion 2019
   - Vote de l'affectation des résultats
   - Vote du budget primitif 2020
3. Budget Forêt 2020
   - Vote du compte administratif 2019
   - Vote du compte de gestion 2019
   - Vote de l'affectation des résultats
   - Vote du budget primitif 2020
4. Budget Assainissement 2020
   - Vote du compte administratif 2019
   - Vote du compte de gestion 2019
   - Vote de l'affectation des résultats
   - Vote du budget primitif 2020
5. Budget Commune 2020 - Fixation des taux d'imposition pour 2020
6. Budget Commune 2020
   - Vote du compte administratif 2019
   - Vote du compte de gestion 2019
   - Vote de l'affectation des résultats
   - Vote du budget primitif 2020
7. Participations syndicales pour 2020
8. Fiscalité - Composition de la commission communale des impôts directs
9. Détermination de la contribution eaux pluviales pour 2020

10. Personnel - Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe
11. Désignation d'un membre du conseil municipal au sein de la commission de contrôle de la régularité de la liste électorale
12. Travaux - Détermination du programme de réfection de la voirie communale pour demande de subvention
13. Questions et informations diverses
    - Travaux
    - Agenda
    - Courrier de remerciement de l'association du don du sang

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE DU 30 JUIN 2020
COMPTE-RENDU

Présidence : Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.
Etaient présents : M. D. HOUOT, Maire, Mr Y. PIQUÉE, Mme D. ROBERT, M. D. JOMARD, Mme E. AUBERT M. C. PIERREL, Mme K. CLAUDE, M. L. VINCENT, Adjoints, Mrs J.M MARTIN, J.M PHILIPPE, P. CUNY, Mme M.A GROSJEAN, Mrs W. LANGLOIS, J.F MESDAG, Mmes, C. TRUFFIN, L. LABAYS, C. DUC GRANDEMANGE, V. ORIVEL, A. GASSER-MANGEOT, Mrs M. ROHR, W GROSDEMANGE, Mmes C. SEHR, L. BAUD, Mrs A. BRAUN, V. ANTOINE.
Excusés : Murielle COLLIN, qui a donné procuration à Dorine ROBERT – Maxime LECOMTE-MARTIN, qui a donné procuration à Jean-Michel MARTIN.
Secrétaire de séance : Cédric PIERREL.
Examen du compte rendu de la séance du 15 juin 2020 : Sans remarque particulière, celui-ci est adopté à l'unanimité. Aurélie GASSER-MANGEOT remarque cependant que le compte-rendu a été publié par voie de presse (remiremont info et remiremont vallée) avant que les conseillers municipaux n'en soient destinataires et souhaiterait que l'ordre de communication soit inversé. Monsieur le Maire estime que cette demande est logique est propose donc d'envoyer désormais le compte-rendu au conseil municipal avant la presse.
Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- Exercice du droit de préemption urbain : Monsieur le Maire fait état des ventes d'immeubles situées dans le champ du droit de préemption urbain et informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage de ce droit.
- Devis et contrats divers : Yannick PIQUEE fait état des derniers devis signés récemment :

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
Couverture bardage et zinguerie abri à sel	Cottard	15 juin 2020	3800 €
Achat structure abri à sel	C2I Commerce SARL	16 juin 2020	8 905 €
Regards eau 25 unités	Hydromeca	17 juin 2020	9 151,56 €
Remplacement 2 panneaux et 2 poteaux suite à sortie de route	MPaysage	17 juin 2020	1 044 €
Achat de 3 défibrillateurs pour bâtiments communaux (salle polyvalente, gymnase de Zainvillers et école perce-neige)	Schiller France SAS	22 juin 2020	4 437€
Nettoyage piste d'athlétisme du stade des viaux	Aquaclean	17 juin 2020	6 120 €
Réfection piste d'athlétisme du stade des viaux	Aquaclean	17 juin 2020	6 384 €
Travaux d'évier à l'école maternelle	Cunat Bernard et Fils	12 juin 2020	4 470 €
Stocks de tuyauterie réseau d'eau	PUM Plastiques	15 juin 2020	5075,38 €

Il informe que, concernant les travaux de MPAYSAGE, ils se font actuellement sur le nouveau parking à Zainvillers place du maréchal Juin.

Monsieur le Maire informe que le présent conseil municipal a pour objet l'étude et le vote des budgets pour l'année 2020, qu'il s'agit d'un acte fondamental de la vie municipale puisqu'il engage les choix de gestion de la collectivité : ses investissements mais aussi son fonctionnement et ses services à la population.

En préalable à l'étude concrète des budgets, Monsieur JOMARD informe que 5 budgets sont débattus : le budget général, ainsi que 4 budgets annexes : le service de la chaufferie bois, le service de la forêt communale, le service des eaux et le service d'assainissement.
Il rappelle que ces budgets ont été débattus en débat d'orientations budgétaires le 27 février 2020, puis étudiés en commission des finances le 09 juin 2020. Une fois les budgets votés, ils doivent être envoyés en trésorerie ainsi qu'à la préfecture. Il informe également que chaque conseiller municipal doit, en fin de séance, signer les budgets votés en plusieurs exemplaires.

Plusieurs documents sont étudiés et votés : le compte administratif, qui est le point des réalisations de l'année passées, tenu par le maire et ses services qui, en tant qu'ordonnateur, doit donc être absent lors du vote. Le compte de gestion, qui est établi par le comptable public et qui se trouve identique au compte administratif. Et enfin le budget primitif, qui tient notamment compte de l'affectation des résultats de l'année précédente.
Monsieur JOMARD précise que le conseil municipal doit également définir les taux d'imposition de l'année afin de fixer le niveau des recettes nécessaires à l'élaboration du budget.

1 – Finances – Budget Chaufferie 2020

- **Vote du compte administratif 2019 ;**

Monsieur JOMARD fait état des réalisations budgétaires 2019 par chapitre :

Dépenses	**€ (HT)**	**Recettes**	**€ (HT)**
Charges à caractère général	122 602,45 €	Vente de chaleur	165 819,36 €
Charges de gestion courante	1,02 €	Opérations d'ordre	15 618,03 €
Charges financières	3 120,29 €	Report antérieur (fonctionnement)	16 635,39 €
Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	Amortissements	24 921,19 €
Amortissements	24 921,19 €	Report antérieur (investissement)	44 290,65 €
Immobilisations corporelles	2 857,11 €		
Immobilisations en cours	0,00 €		
Emprunts et dettes	14 625,00 €		
Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €		
Opérations d'ordre	15 618,03 €		

Monsieur JOMARD souligne qu'il s'agit d'un budget particulier puisque la gestion de cet équipement est entièrement sous-traitée à la société IDEX qui en assure l'exploitation.

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2019 du budget chaufferie qui se décompose ainsi qu'il suit :
Dépenses d'exploitation de l'exercice : 151 244,31 €
Recettes d'exploitation de l'exercice : 181 437,39 €
Résultat d'exploitation de l'exercice : 30 193,08 €
Report de l'exercice : N-1 : 16 635,39 €
Résultat d'exploitation consolidé de l'exercice : 46 828,47 €
Dépenses d'investissement de l'exercice : 33 100,14 €
Recettes d'investissement de l'exercice : 24 921,19 €
Résultat d'investissement de l'exercice : - 8 178,95 €
Restes à réaliser dépenses : 0 €
Restes à réaliser recettes : 0 €
Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : - 8 178,95 €
Report de l'exercice N-1 : 44 290,65 €
Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 36 111,70 €
Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget chaufferie.

- **Vote du compte de gestion 2019 ;**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant qu'il n'y a pas d'observations,

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget chaufferie dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Vote de l'affectation des résultats ;**

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2019 du budget Chaufferie, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : 46 828,47 €
RI C/001 : 36 111,70 €

- **Vote du budget primitif 2020.**

Monsieur JOMARD fait état des prévisions 2020 proposées par chapitre :

Dépenses	**€ (HT)**	**Recettes**	**€ (HT)**
Charges à caractère général	132 000 €	Vente de chaleur	160 000,00 €
Charges de gestion courante	50,00 €	Opérations d'ordre	15 700,00 €
Charges financières	3 638,69 €	Report antérieur (fonctionnement)	46 828,47 €
Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 889,78 €	Amortissements	57 000,00 €
Amortissements	57 000 €	Report antérieur (investissement)	36 111,70 €
Immobilisations incorporelles	20 000 €		
Immobilisations en cours	65 000 €		
Emprunts et dettes	15 299,58 €		
Dépenses imprévues (investissement)	2 112,12 €		
Opérations d'ordre	15 700 €		

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget chaufferie 2020 se décomposant ainsi qu'il suit :
Monsieur JOMARD précise que les prévisions 2020 de vente de chaleur et donc de production de chaleur ne tiennent pas compte des effets de l'épidémie de covid-19 et que des modifications en cours d'année pourraient être nécessaires.
Section d'exploitation : équilibre à 222 578,47 €
Section d'investissement : équilibre à 118 111,70 €
Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget chaufferie 2020.

2 – Finances – Budget Eau 2020

- **Vote du compte administratif 2019 ;**

Monsieur JOMARD fait état des réalisations budgétaires 2019 par chapitre :

Dépenses	**€ (HT)**	**Recettes**	**€ (HT)**
Charges à caractère général	61 317,47 €	Vente d'eau et location de compteurs	252 248,88 €
Charge de personnel	37 648,09 €	Autres produits	3 022,57 €
Atténuations de produits	57 780 €	Opérations d'ordre	986,79 €
Charges de gestion courante	863,61 €	Report antérieur (fonctionnement)	36 829,39 €
Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	Amortissements	60 530,76 €
Amortissements	60 530,76 €	Report antérieur (investissement)	234 239,04 €
Immobilisations	150 562,85 €	Réserves	50 000 €
Emprunts et dettes	77 €		
Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €		
Opérations d'ordre	986,79 €		

Monsieur JOMARD précise que le service des eaux ne dispose pas d'agent affecté directement mais qu'il s'acquitte de rembourser les frais de personnel dédié au budget principal qui verse l'intégralité des rémunérations des agents municipaux.
Il précise également que les atténuations de produits sont en fait un reversement à l'agence de l'eau de la redevance pour pollution domestique collectée sur les factures de l'année précédente.
Monsieur JOMARD précise de plus que même si le virement à la section d'investissement est prévu pour 20 000 €, cette prévision ne fait jamais l'objet d'une écriture comptable.
Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2019 du budget eau qui se décompose ainsi qu'il suit

Dépenses d'exploitation de l'exercice : 218 139,93 €
Recettes d'exploitation de l'exercice : 256 258,24 €
Résultat d'exploitation de l'exercice : 38 118,31 €
Report de l'exercice N-1 : 36 829,39 €
Résultat d'exploitation consolidé de l'exercice : 74 947,70 €
Dépenses d'investissement de l'exercice : 151 626,64 €
Recettes d'investissement de l'exercice : 110 530,76 €
Résultat d'investissement de l'exercice : - 41 095,88 €
Restes à réaliser dépenses : 149 523,00 €
Restes à réaliser recettes : 0 €
Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : - 190 618,88 €
Report de l'exercice N-1 : 234 239,04 €
Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 43 620,16 €
Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget eau.

- **Vote du compte de gestion 2019 ;**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant qu'il n'y a pas d'observations,
Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget eau dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Vote de l'affectation des résultats ;**

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2019 du budget eau, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :
RF C/002 : 74 947,70 €
RI C/001 : 193 143,16 €

- **Vote du budget primitif 2020.**

Monsieur JOMARD fait état des prévisions 2020 proposées par chapitre :

Dépenses	**€ (HT)**	**Recettes**	**€ (HT)**
Charges à caractère général	94 300 €	Vente d'eau et location de compteurs	253 250 €
Charge de personnel	40 000 €	Autres produits	1 500 €
Atténuations de produits	65 000 €	Opérations d'ordre	11 000 €
Charges de gestion courante et charges exceptionnelles	7 000 €	Report antérieur (fonctionnement)	74 947,70 €
Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 397,70 €	Amortissements	68 000 €
Amortissements	68 000 €	Report antérieur (investissement)	193 143,16 €
Immobilisations	295 900 €		
Emprunts et dettes	1 000 €		
Dépenses imprévues (investissement)	8 243,16 €		
Opérations d'ordre	11 000 €		

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget eau 2020 se décomposant ainsi qu'il suit :
Monsieur JOMARD précise également les dépenses des opérations d'investissement 2020 : 100 000 € pour les travaux 2020, 12 000 € pour le matériel 2020 et 25 000 € pour le schéma de distribution.

Section d'exploitation : équilibre à 340 697,70 €
Section d'investissement : équilibre à 316 143,16 €
Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget eau 2020.

3 – Finances – Budget Forêt 2020

- **Vote du compte administratif 2019 ;**

Monsieur JOMARD fait état des réalisations budgétaires 2019 par chapitre :

Dépenses	**€ (HT)**	**Recettes**	**€ (HT)**
Charges à caractère général	49 996,37 €	Vente de bois, concessions, droits de chasse	154 574,83 €
Charges de gestion courante	123 000,78 €	Report antérieur (fonctionnement)	123 902,46 €
Charges financières	6 679,89 €	Amortissements	12 507,24 €
Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €		
Amortissements	12 507,24 €		
Immobilisations	26 605,09 €		
Emprunts et dettes	7 813,79 €		
Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €		
Report antérieur (investissement)	17 036,27 €		

Monsieur JOMARD explique que les dépenses au chapitre 65 sont en baisse car les recettes de bois étant de moins en moins importantes, le versement au budget communal de l'excédent du budget forêt est forcément moindre et donc la dépense correspondante comptabilisée à cet article est moindre.

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2019 du budget forêt qui se décompose ainsi qu'il suit :
Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 192 184,28 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice : 154 574,83 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice : - 37 609,45 €
Report de l'exercice N-1 : 123 902,46 €
Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 86 293,01 €
Dépenses d'investissement de l'exercice : 33 418,88 €
Recettes d'investissement de l'exercice : 35 164,51 €
Résultat d'investissement de l'exercice : 1 745,63 €
Restes à réaliser dépenses : 1 530 €
RAR Recettes : 0 €
Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : 215,63 €
Report de l'exercice N-1 : - 17 036,27 €
Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 16 820,64 €
Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget forêt.

- **Vote du compte de gestion 2019 ;**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant qu'il n'y a pas d'observations,
Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget forêt dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Vote de l'affectation des résultats ;**

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2019 du budget forêt, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :
RF C/002 : 69 472,37 €
DI C/001 : 15 290,64 €
RI C/1068 : 16 820,64 €

- **Vote du budget primitif 2020.**

Monsieur JOMARD fait état des prévisions 2020 proposées par chapitre :

Dépenses	**€ (HT)**	**Recettes**	**€ (HT)**
Charges à caractère général	65 100,00 €	Vente de bois, concessions, droits de chasse	117 400 €
Charges de gestion courante	70 050 €	Report antérieur (fonctionnement)	69 472,37 €
Charges exceptionnelles	10 000 €	Amortissements	16 000 €
Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 772,37 €	Amortissement emprunt	47 929,25 €
Amortissements	16 000 €	Amortissement subvention	46 378,92 €
Immobilisations	83 378,92 €	Réserves	16 820,64 €
Emprunts et dettes	47 929,25 €		
Dépenses imprévues (investissement)	530 €		
Report antérieur (investissement)	15 290,64 €		

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget forêt 2020 se décomposant ainsi qu'il suit :
Monsieur JOMARD expose qu'au chapitre 66, aucune prévision n'est à inscrire pour l'année 2020 car le prêt « fonds forestier national » contracté en 1976 est désormais intégralement remboursé. Il ajoute que des crédits d'investissements restent nécessaires concernant cet emprunt afin de passer des écritures de régularisation mais que celles-ci s'équilibrent entre recettes et dépenses.
Monsieur JOMARD informe que les estimations de vente de bois pour 2020 sont relativement prudentes, à nouveau en baisse par rapport en 2019, mais restent incertaines.
Il précise également que ce budget dépend en grande partie de la gestion de l'office national des forêts qui gère notre forêt communale en l'échange bien sûr de rémunération sous forme de frais de garderie.

Section de fonctionnement : équilibre à 186 922,37 €
Section d'investissement : équilibre à 147 128,81 €
Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget forêt 2020.

Monsieur JOMARD estime que la Commune a une vaste forêt communale mais se trouve dans la moyenne. Toutefois la forêt est génératrice de revenus conséquents, en baisse du fait des crises de scolytes et tempêtes qui s'intensifient.

4 – Finances – Budget Assainissement 2020

- **Vote du compte administratif 2019 ;**

Monsieur JOMARD fait état des réalisations budgétaires 2019 par chapitre :

Dépenses	**€ (TTC)**	**Recettes**	**€ (TTC)**
Charges à caractère général	33 808,05 €	Taxe d'assainissement et branchements	235 543,92 €
Charge de personnel	19 958,48 €	Autres produits	6 058,46 €
Atténuations de produits	35 595 €	Opérations d'ordre	1160,28 €
Charges de gestion courante	23 685,46 €	Produits exceptionnels	77,71 €
Charges financières	6 458,83 €	FCTVA	23 303,71 €
Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	Emprunts	520 000 €
Amortissements	95 147,37 €	Report antérieur (fonctionnement)	4 868,96 €
Immobilisations	709 461,52 €	Amortissements	95 147,37 €
Emprunts et dettes	14 178,78 €	Report antérieur (investissement)	299 324,80 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Subventions	11 452,99 €

(investissement)			
Opérations d'ordre	1160,28 €		

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2019 du budget assainissement qui se décompose ainsi qu'il suit :
Dépenses d'exploitation de l'exercice : 214 653,19 €
Recettes d'exploitation de l'exercice : 242 840,37 €
Résultat d'exploitation de l'exercice : 28 187,18 €
Report de l'exercice N-1 : 4 868,96 €
Résultat d'exploitation consolidé de l'exercice : 33 056,14 €
Dépenses d'investissement de l'exercice : 724 800,58 €
Recettes d'investissement de l'exercice : 649 904,07 €
Résultat d'investissement de l'exercice : - 74 896,51 €
Restes à réaliser dépenses : 559 727,58 €
Restes à réaliser recettes : 360 000,00 €
Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : - 274 624,09 €
Report de l'exercice N-1 : 299 324,80 €
Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 24 700,71 €
Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget assainissement.

- **Vote du compte de gestion 2019 ;**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant qu'il n'y a pas d'observations,
Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Vote de l'affectation des résultats ;**

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2019 du budget assainissement, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :
RF C/002 : 33 056,14 €
RI C/001 : 224 428,29 €

- **Vote du budget primitif 2020.**

Monsieur JOMARD fait état des prévisions 2020 proposées par chapitre :

Dépenses	**€ (TTC)**	**Recettes**	**€ (TTC)**
Charges à caractère général	43 050 €	Taxe d'assainissement et branchements	208 000 €
Charge de personnel	20 000 €	Autres produits et subventions d'exploitation	7500 €
Atténuations de produits	39 000 €	Opérations d'ordre	11 200 €
Charges de gestion courante et charges exceptionnelles	31 815,03 €	Report antérieur (fonctionnement)	33 056,14 €
Charges financières	10 891,11 €	Amortissements	105 000 €
Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000 €	Report antérieur (investissement)	224 428,29 €
Amortissements	105 000 €	Subventions d'investissement	210 000 €
Immobilisations	669 727,58 €	FCTVA	116 380,07 €
Emprunts et dettes	23 287,28 €	Crédit relais	360 000 €
Emprunts et dettes – remboursement crédit relais	296 428,07 €		

Dépenses imprévues (investissement)	15 165,43 €		
Opérations d'ordre	11 200 €		

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget assainissement 2020 se décomposant ainsi qu'il suit :

Il précise que chaque prévision est faite en tenant compte des dépenses de l'année antérieure, mais également de la moyenne globale des années passées.
Il explique que les charges financières sont en hausse du fait de l'emprunt nouvellement contracté en 2019 pour financer une partie des travaux de Zainvillers. Il précise que les intérêts d'emprunt sont remboursés en dépenses de fonctionnement tandis que le capital est remboursé en dépenses d'investissement.
Il ajoute que pour 2020, aucun transfert de la section d'exploitation vers la section d'investissement n'est envisageable car il n'y a pas suffisamment de marge de manœuvre suite aux investissements conséquents réalisés en 2019. Il ajoute que les restes à réaliser de 2019 sont encore conséquents, 530 127,58 €. Le remboursement du crédit relais sera possible lorsque les subventions du département et le FCTVA auront été perçus.

Monsieur JOMARD précise également les dépenses des opérations d'investissement 2020 : 136000 € pour les travaux 2020, 19 000 € pour le matériel 2020.

Section d'exploitation : équilibre à **259 756,14 €**
Section d'investissement : équilibre à **1 015 808,36 €**
Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget assainissement 2020.

5 – Finances – Budget Commune 2020 – Fixation des taux d'imposition pour 2020
Monsieur JOMARD expose que les propositions de taux d'imposition pour 2020, débattus en débat d'orientations budgétaires puis en commission des finances, tient compte de l'augmentation des bases fiscales décidée par la loi de finances pour 2020 et a pour objectif de maintenir le produit fiscal donc la pression fiscale à un niveau identique à 2019, ce qui implique donc que les taux doivent baisser, hormis celui de la taxe d'habitation qui est désormais obligatoirement gelé en attente de sa suppression prochaine. Monsieur JOMARD précise en effet qu'un maintien des taux entraînerait mécaniquement une augmentation de la valeur de l'impôt car les bases fiscales augmentent chaque année.

Considérant que la Loi de Finances pour 2020 augmente les bases d'imposition des taxes locales de 1,2 % pour 2020 (+0,9% pour la taxe d'habitation).
Suite au débat d'orientations budgétaires du 27 février 2020 et à la commission des finances du 09 juin 2020, et considérant le contexte financier national, Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition afin de stabiliser le produit fiscal correspondant, ce qui donnerait les taux suivants :

Taxe – Taux 2020
Taxe d'habitation – 18,35%
Taxe foncière sur le non-bâti – 26,94%
Taxe foncière sur le bâti – 12,51%
Cotisation foncière des entreprises – 17,37%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les taux d'imposition 2020 exposés ci-dessus.

6 – Finances – Budget Commune 2020
- **Vote du compte administratif 2019 ;**

Monsieur JOMARD fait état des réalisations budgétaires 2019 par chapitre :

Dépenses	**€ (TTC)**	**Recettes**	**€ (TTC)**
Charges à caractère général	587 021,42 €	Report antérieur (fonctionnement)	672 438,19 €
Charge de personnel	1 346 418,64 €	Atténuation de charges	16 019,19 €
Atténuations de produits	282 389 €	Produits des services	108 799,88 €
Charges de gestion courante	540 215,87 €	Impôts et taxes	1 843 970,81 €
Charges financières	76 702,78 €	Dotations et participations	1 325 731,66 €
Charges exceptionnelles	4 285,50 €	Autres produits	186 246,73 €
Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	Produits financiers	7,04 €
Amortissements et cessions	439 562,13 €	Produits exceptionnels	8 920,66 €
Immobilisations	900 916,17 €	Opérations d'ordre	104 654,56 €

Emprunts et dettes	168 313,06 €	FCTVA	309 614,02 €
Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	Amortissements et cessions	439 562,13 €
Opérations d'ordre	104 654,56 €	Subventions	110 106,41 €
Taxe d'aménagement	12 821,33 €	Taxe d'aménagement	42 585,90 €
Report antérieur (investissement)	375 772,68 €	Réserves	249 510,62 €
		Dépôts et cautionnements	678 €

Monsieur JOMARD expose que les charges de personnel, bien qu'en légère hausse en 2020, sont très bien maîtrisées en 2019. Il explique que les intérêts d'emprunts sont significativement en baisse car un emprunt a été entièrement remboursé en 2019.

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2019 du budget général qui se décompose ainsi qu'il suit :
Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 3 276 595,34 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice : 3 594 350,53 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice : 317 755,19 €
Report de l'exercice N-1 : 672 438,19 €
Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 990 193,38 €
Dépenses d'investissement de l'exercice : 1 186 705,12 €
Recettes d'investissement de l'exercice : 1 152 057,08 €
Résultat d'investissement de l'exercice : - 34 648,04 €
Restes à réaliser dépenses : 314 960,76 €
Restes à réaliser recettes : 102 835,00 €
Report de l'exercice N-1 : -375 772,68 €
Résultat d'investissement de clôture : -246 773,80 €
Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : -622 546,48 €

- **Vote du compte de gestion 2019 ;**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant qu'il n'y a pas d'observations,
Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget commune dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Vote de l'affectation des résultats ;**

Suite à la présentation des chiffres de réalisations du compte administratif 2019 du budget principal, le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, affecte à l'unanimité celui-ci ainsi qu'il suit :
DI C/001 : **410 420,72 €**
RI C/1068 : **622 546,48 €**
RF C/002 : **367 646,90 €**

- **Vote du budget primitif 2020.**

Monsieur JOMARD fait état des prévisions 2020 proposées par chapitre :

Dépenses	**€ (TTC)**	**Recettes**	**€ (TTC)**
Charges à caractère général	690 840 €	Report antérieur (fonctionnement)	367 646,90 €
Charge de personnel	1 394 210,05 €	Atténuation de charges	14 944 €
Atténuations de produits	282 389 €	Produits des services	98 600 €
Charges de gestion courante	561 092,34 €	Impôts et taxes	1 797 147 €
Charges financières	80 202,97 €	Dotations et participations	1 288 774 €
Charges exceptionnelles	5 200,00 €	Autres produits	130 800 €
Dépenses imprévues (fonctionnement)	105 984,54 €	Produits financiers	7 €
Amortissements et cessions	350 000 €	Produits exceptionnels	2000 €

Immobilisations	990 970,30 €	Opérations d'ordre	20 000 €
Emprunts et dettes	148 011,27 €	FCTVA	140 000 €
Dépenses imprévues (investissement)	10 229,69 €	Amortissements et cessions	384 876 €
Opérations d'ordre	20 000 €	Subventions	151 725 €
Taxe d'aménagement	0,00 €	Taxe d'aménagement	30 000 €
Report antérieur (investissement)	410 420,72 €	Réserves	622 546,48 €
Participations	15,50 €	Dépôts et cautionnements	500 €
Virement à l'investissement	250 000 €	Virement à l'investissement	250 000 €

Monsieur JOMARD précise également que l'investissement est aussi voté par opération et détaille donc les opérations d'investissement 2020 :

Opération	**Désignation**	**Montant (€ TTC)**
2001	Voirie	200 000
2002	Bâtiments	20 000
2003	Ecoles	76 400
2004	Terrains	13 000
2005	Eclairage public – électrification	143 000
2006	Services techniques	81 700
2007	Mairie	29 100
2008	Equipements sportifs	35 600
2009	Lotissement	15 000

A savoir qu'une opération est un projet ou un ensemble cohérent de projets, dont le code en 4 chiffres est récurrent : XXYY : ou XX représente l'année et YY le type de projet.
Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget général 2020 se décomposant ainsi qu'il suit :
Monsieur JOMARD observe qu'en 2020, le virement à la section d'investissement de 250 000 € est bien moindre qu'en 2019 (745 000 €) mais celui-ci était tout à fait exceptionnel et était nécessaire pour financer de gros investissements en 2019.
Monsieur JOMARD explique également que certaines dépenses sont couvertes par des restes à réaliser de l'année 2019, qui correspondent à des opérations juridiquement engagées et certaines mais encore à réaliser au plan comptable. Les crédits 2020 sont alors dits « crédits nouveaux ».
Monsieur JOMARD précise que la recette FCTVA est une recette visant à compenser certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement pour lesquelles la commune paie la TVA, en obtenant le remboursement de 16,404% du montant en € TTC.

Section de fonctionnement : équilibre à **3 719 918,90 €**
Section d'investissement : équilibre à **1 579 647,48 €**
Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget général 2020.

Monsieur le Maire remercie Monsieur JOMARD pour son travail, ainsi que les services municipaux (Rémi DECOMBE et Valérie HUMBERTCLAUDE) pour la préparation mais aussi le travail quotidien toute l'année sur les finances, en lien avec la trésorerie.

7 – Finances – Participations syndicales pour 2020
Monsieur JOMARD précise que la cotisation au SDIS permet de financer le service d'incendie et de secours, la cotisation au SIVUIS permet de financer les casernes de pompiers des environs, notamment celle de Le Syndicat, que la cotisation aux syndicats de biens indivis permettent de gérer l'église, la cure et le cimetière de VAGNEY d'une part, ainsi que l'église du Haut du Tôt d'autre part, que les cotisations au SMIC des Vosges et à la SPL X Demat participent à des solutions d'informatique et de dématérialisation qui profitent aux services, que la cotisation au SDANC permet de financer les contrôles d'assainissement non-collectif, que la cotisation à l'agence technique départementale profite à la commune qui sous-traite l'instruction de ses dossiers d'urbanisme à cet établissement public, que la cotisation du parc naturel régional permet de participer à la protection du massif des Vosges, et que la commune cotise également à l'association de défense de la maternité ainsi qu'au conseil national des villes et villages fleuris.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les participations syndicales suivantes, qui seront non-fiscalisées et prises en charge sur le budget communal pour 2020 en dépenses de fonctionnement.

Syndicat/association	Montant de la participation (€)	Imputation comptable
SDIS	108 492,34 €	6553
Association Maires Vosges	801,30 €	6281
SIVUIS	13 457,85 €	65548
CSGBI VAGNEY	23 340,69 €	65548
CSGBI haut du tôt	929,83 €	65548
SMIC des Vosges	2 000,00 €	65548
Société Publique Locale X Demat	792,00 €	6188
SDANC	80,00 €	65548
Agence Technique Départementale	2 536,80 €	6226
Association Massif Vosgien	60,00 €	6281
PNR Vosges	5 031,19 €	6281
CNVVF	225,00 €	6281
ADEMAT	20,00 €	6281

8 – Fiscalité – Composition de la commission communale des impôts directs

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Cette commission comprendra 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Une liste de présentation comportant 32 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux des Vosges.

Pour être membre de cette commission il n'est pas nécessaire d'être élu, mais seulement d'avoir plus de 18 ans et être français ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne, contribuable local et jouir de ses droits civiques.

Le but de cette instance est de dresser une liste des locaux de référence et locaux types servant à déterminer la valeur locative des biens imposables, de participer à l'évaluation des propriétés bâties ou non bâties, de rendre des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation ou encore de proposer la réévaluation de certaines bases locatives cadastrales (locaux professionnels).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, sont désignés par le Conseil Municipal :

Vincent GIGANT, Daniel THIRIET, Fabienne BLAISON, Daniel JOMARD, Didier MICHEL, Victor ANTOINE, Emmanuelle AUBERT, Laetitia BAUD, Arthur BRAUN, Karine CLAUDE, Murielle COLLIN, Philippe CUNY, Céline DUC GRANDEMANGE, Aurélie GASSER-MANGEOT, Wilfried GROSDEMANGE, Marie-Agnès GROSJEAN, Laurence LABAYS, Willy LANGLOIS, Maxime LECOMTE-MARTIN, Jean-Michel MARTIN, Jean-François MESDAG, Vanessa ORIVEL, Jean-Michel PHILIPPE, Cédric PIERREL, Yannick PIQUÉE, Dorine ROBERT, Michael ROHR, Charlotte SEHR, Cathy TRUFFIN, Ludovic VINCENT, Jean-Gérard GEORGE, Marie-Danièle GROSJEAN.

9 – Finances – Détermination de la contribution eaux pluviales pour 2020

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle l'article 9 de la circulaire n°78-545 du 12 décembre 1978 « institution, recouvrement et affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration » aux termes de laquelle la Collectivité Territoriale fixe la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui fera l'objet d'une participation du budget principal au titre de l'évacuation des eaux pluviales.

Il propose de retenir pour l'année 2020 la somme de 10 000,00 € au titre du fonctionnement, correspondant à l'entretien du réseau pluvial.

Monsieur JOMARD rappelle qu'en 2019, cette contribution était plus élevée (40 000 €) afin de financer certains travaux de pluvial à Zainvillers, mais qu'à présent la contribution peut revenir à son niveau normal.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé qui précède, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

FIXE à 10 000,00 € le montant de la participation du budget général au budget annexe de l'assainissement, au titre de l'assainissement pluvial.

10 – Personnel – Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Madame l'adjointe au personnel informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment son article 34, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Elle rappelle l'annonce n° 088200400018365 validée le 27/04/2020 sur le site Emploi Territorial pour la recherche d'un responsable de l'équipe des espaces verts et propreté suite au départ en retraite d'un agent de la collectivité.

A la suite des entretiens effectués les 10 et 11 juin 2020, conformément à la procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, le procès-verbal relève que le recrutement d'un fonctionnaire est infructueux et qu'un candidat du secteur privé regroupe tous les critères pour occuper le poste.
Informe que l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 prévoit le cas où l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà si les contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être qu'après une nouvelle procédure de recrutement pour une durée indéterminée.
Vu la délibération n° 120/2017 du 14 décembre 2017 relative au régime indemnitaire de la collectivité,
Madame l'adjointe au personnel :
PROPOSE

- la création d'un emploi permanent de responsable de l'équipe des espaces verts et propreté à temps complet à compter du 1er Août 2020, grade : adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet
- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème Classe, échelon 11, IB 471, IM 411, prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide " à l'unanimité"

- D'adopter la proposition de Mme l'adjointe
- De modifier le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet le **1er Août 2020.**

11 – Désignation d'un membre du conseil municipal au sein de la commission de contrôle de la régularité de la liste électorale

Considérant qu'une seule liste a été élue pour siéger au sein du conseil municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2020,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner en son sein un membre pour participer à la commission de contrôle de la régularité de la liste électorale.
Cette commission s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection de cette représentation, et d'ajouter également un suppléant pour remplacer le titulaire en cas de besoin.
Après acte de candidatures et vote à l'UNANIMITE,
Sont élus délégués au sein de la commission de contrôle de la régularité de la liste électorale :

M. Michaël ROHR	Titulaire
M. Jean-Michel MARTIN	Suppléant

12 – Travaux – Détermination du programme de réfection de la voirie communale 2020 pour demande de subvention

Monsieur l'adjoint aux travaux propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour lancer le programme de réfection de la voirie communale au titre de l'année 2020.
Monsieur l'adjoint aux travaux expose que ces travaux font suite aux travaux d'assainissement collectif réalisés en 2019 et concernent la rue des Angles, la rue du Séchaux et la rue des Rosiers. L'ensemble des travaux de réfection est estimé à 179 832 € TTC.
Monsieur PIQUEE précise que l'appel d'offres a été lancé pour ces travaux rue des angles, rue du séchaux et rue des rosiers, ce qui permettra de finir les travaux à Zainvillers suite à l'assainissement. Le retour est attendu pour le 09 juillet.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
- Décide d'adopter le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à chercher tous financements propres à la réalisation du projet et à signer tous documents à cet effet, et sollicite en conséquence les subventions correspondantes et notamment auprès du Conseil départemental des Vosges
- S'engage à financer la totalité des travaux et autres prestations nécessaires au projet et à inscrire au budget 2020 les crédits correspondants.

13 – <u>Questions et informations diverses</u>

- <u>Travaux</u> : les travaux de Zainvillers ont été entièrement réceptionnés, les travaux rue Michel Collinet pour l'assainissement sont également terminés, la circulation a été ré-ouverte, l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour étude du lotissement aux roches de fontaine a été lancé pour réception d'ici fin juillet et dépôt du permis d'aménager vers l'automne afin de démarrer les travaux si possible au printemps 2021. Un article est paru récemment dans la presse à ce sujet, les administrés intéressés peuvent se signaler en Mairie, ce qui ne signifie pas pour autant qu'un terrain leur sera réservé, il s'agit uniquement d'évaluer les besoins.
- <u>Agenda</u> : Dorine ROBERT informe le conseil municipal qu'une commission scolaire pour visiter les écoles municipales sera prochainement programmée.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de l'association du don du sang suite à la collecte de juin dernier.
- Monsieur le Maire informe également de l'attribution d'une subvention à la commune par l'agence de l'eau pour l'étude d'incidence du prélèvement d'eau sur le menaurupt (3955 €), d'une subvention à la commune par le département pour des travaux à l'école perce-neige (5 687 €) et d'une subvention par le département au restaurant « à table » pour de l'achat d'immobilier d'entreprise (four à pizza – 7 400 €).
- Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 10 juillet à 18h30 afin de désigner les grands électeurs parmi le conseil municipal qui auront à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020. Il s'agit d'une date obligatoire. Il faudra élire 15 titulaires et 5 suppléants. Le vote peut prendre la journée si plusieurs tours sont nécessaires. Le vote est obligatoire et l'abstention est punie d'une amende de 100 €.
- Monsieur BRAUN informe que la distribution du Vagney actus se tiendra le week-end du 4-5 juillet, avec également la distribution d'un nouveau plan guide de Vagney. L'ensemble sera disponible en Mairie à partir du vendredi après-midi 3 juillet.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

Fait à Vagney, le 02 juillet 2020,
Le Maire de Vagney,
Didier HOUOT